PRESTATIONS DE MICHEL BONNET

Pour les Associations ou fédérations départementales Familles de France :

- intervention lors d'une assemblée générale :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 150 €.



- conférence :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 300 €.

- journée de formation :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 300 € la journée.

- intervention dans établissements scolaires :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 350 € la journée.

Toutes prestations effectuées par Monsieur Michel BONNET sont réglées directement par les établissements ou associations concernés par la prestation.

La fédération nationale Familles de France règlera uniquement les prestations la concernant directement, elle et elle seule et ne se substituera en aucun cas aux autres bénéficiaires des prestations de Michel Bonnet.

Pour les autres :

- conférence :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 400 €.

- ateliers d'adolescents ou adultes :

frais de déplacement, hébergement et restauration, plus honoraires de 400 € la journée..